

Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4510

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Pont de Décines Charpieu - Travaux de réhabilitation - Demande d'individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 15 septembre 2006, le pont de Décines Charpieu sur le canal de Jonage a été fortement endommagé au droit de son appui en rive droite du canal par un véhicule non identifié.

A la suite d'une inspection détaillée de la structure, la circulation a été limitée aux véhicules légers. Afin de restituer la circulation normale sur l'ouvrage, une étude de faisabilité portant sur la réparation du pont a été lancée aboutissant aux conclusions suivantes :

- les éléments constituant les extrémités des deux poutres métalliques porteuses du pont doivent être changés en mettant en place un dispositif provisoire de soutien pour permettre leur changement,
- de nouveaux portiques de limitation de gabarit seront mis en place en remplacement de ceux existants afin d'améliorer la sécurité des usagers et la sauvegarde de l'ouvrage,
- la protection anticorrosion du pont sera refaite.

Sur la base de cette étude, le coût global de l'opération est estimé à 1 200 000 € TTC se décomposant comme suit :

- travaux de réparation de la structure métallique et réalisation des portiques,
- remise en peinture de l'ouvrage,
- mission de coordination pour la sécurité et la protection de la santé,
- mission de contrôle des plans d'exécution.

Cette opération entre dans le cadre de l'opération globalisée -maintenance des ouvrages d'art- mais fait l'objet d'une demande spécifique d'individualisation d'autorisation de programme compte tenu de son montant.

Prévue courant 2008, cette opération nécessitera l'interruption de la circulation pendant les six mois de travaux.

Les travaux seront réalisés par lots traités par voie d'appel d'offres ou de marchés à bons de commande.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 17 septembre 2007 et du Bureau le 8 octobre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - **Approuve** le programme des travaux de réhabilitation du pont de Décines Charpieu.

2° - **L'individualisation** sera effectuée au titre des autorisations de programme de l'année 2008.

3° - **Le montant** est de 1 200 000 € en dépenses et l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement est le suivant :

- 1 000 000 € en 2008,
- 200 000 € en 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,